

BORDEREAU D'ENVOI

Parc naturel régional des Alpilles

Direction

Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – 04 90 90 44 18 – direction.secretariat@parc-alpilles.fr

Liste des pièces adressées le 26/03/2018

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

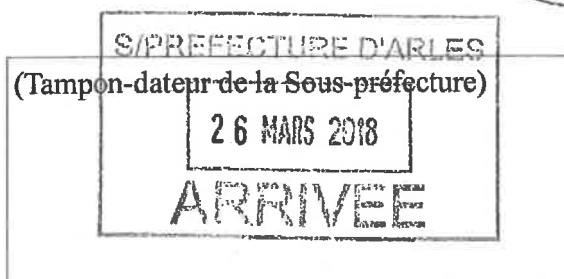
DESIGNATION DES PIECES	n°	Date des actes
Délibération : Adoption du budget primitif – Exercice 2018	N° CS-2018-28	21/03/2018

Fait à Saint Rémy de Provence, le 23/03/18



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 21 MARS 2018

Le vingt et un mars de l'année deux mille dix-huit à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la Mairie de Paradou, sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale LICARI – Maire de Paradou, Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel MOUCADEL – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Mireille HENRY – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Michel MONTAGNIER – Adjoint au Maire de Tarascon, Claudette ZAVAGLI – Adjointe au Maire d'Orgon, Christine VEZILIER – Adjointe au Maire d'Eygalières, Richard FREZE – Conseiller Municipal de Mourières, Anne-Flore GRECH – Conseillère Municipale de Lamanon, et Gisèle RAVEZ – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale LICARI – Conseillère régionale.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc MARTIN TEISSERE – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale LICARI – Conseillère régionale, Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Corinne CHABAUD – Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, et Jean-Pierre BOUVET – Conseiller départemental (ayant 4 voix) à Pascale LICARI – Maire de Paradou.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe GINOUX – Maire de Sénas, Claude SANCHEZ – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis VILLERMY – Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Philippe SUSINI – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie VIRAT – Service de la Mairie de Tarascon, Eric BLOT – Directeur du Parc, Danielle BOULLARD – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia BAUDRY – Chargée de mission Communication, et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de direction du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel CHPILEVSKI – Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas ISNARD – Conseiller régional, Cyril JUGLARET – Conseiller régional, Lucien LIMOUSIN – Conseiller départemental, Henri PONS – Conseiller départemental, Régis GATTI – Maire d'Aureille, Jean-Michel PUGNIERE – Trésorier de Maussane les Alpilles, Monique RICARD – Adjointe au Maire d'Eygalières, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, et Jean VANWYNSBERGHE – Conseiller municipal de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2018-28

Objet : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018

Monsieur le Président expose :

- Que le Rapport d'Orientation Budgétaire a eu lieu lors de la séance du Comité Syndical du 5 mars 2018 ;
- Qu'il soumet au vote le Budget Primitif pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL BP 2018	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3 086 567.37 €	3 086 567.37 €	1 038 828.90 €	1 038 828.90 €	4 125 396.27 €	4 125 396.27 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
22	12	4	16

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix		
En exercice : 62 Votants : 37		
Pour	Contre	Abstention
44	0	0

Décide :

- D'adopter le Budget Primitif au titre de l'exercice 2018, tel que présenté, section par section, chapitre par chapitre.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré le 13/11/2018
Les jours, mois et an susdits
Au registre suivant les signatures
Pour exécution,
Le Président,
Jean MANGION
Parc naturel régional
des Alpilles
13210 Saint-Rémy-de-Provence

Parc naturel régional des ALPILLES - Programme d'actions 2018

AXE Plan d'action pluriannuel	Objectif opérationnel	Projets	Montant de l'opération 2018	Partenaires financiers	Lien avec directions Métropole	Commentaires	Montant de la participation MAMP 2018	Commentaires MAMP 2018
Le projet de territoire dans son ensemble	Elaboration de la nouvelle charte	"Quelles Alpilles en 2035" ?	70 000,00 €	AF (20%) Région (80% max à confirmer)		Révision de la charte engagée. Contribution AMP appelée sur prestations, animation (participation au financement d'un poste de chef de projet), concertation, communication. Couvre la période octobre 2018 à juin 2019. Pour rappel, la Métropole est membre du syndicat mixte de gestion du Parc au titre de la compétence forêt.	18 000,00€	OK 32% du reste à financer soit 25% du total
Biodiversité et paysage	Préservation de l'identité paysagère des Alpilles	Pose de Relais d'Informations Service dans chacune des 3 Communes concernées par les 2 territoires	18 000,00 €	DSIL (Etat) sur contrat de ruralité du Pays d'arles, à 80 %, AF des communes ou EPCI, sur projet d'un montant de 44 000 €. Financement AMP sur même base que l'Etat sur un projet de 18 000 €, AF des 3 communes concernées. En cours d'instruction pour programmation 2019 du contrat de ruralité..		Conception, réalisation de 4 panneaux RIS pour les communes de Sénas, Eyguières et Lamanon. Montant TTC. Objectif: harmoniser sur l'ensemble des communes du Parc ces panneaux d'information portant sur les activités de l'ensemble du territoire communal, en fonction des caractéristiques de chacune d'elles, tout en mutualisant et en recherchant l'identité territoriale. 4 RIS sont donc à prévoir pour cette action (dont un double à Eyguières), comprenant le mobilier et la conception. Financement complémentaire à rechercher auprès des Communes qui ont manifesté leur intérêt pour cette démarche et la rendre opérationnelle avant la fin du 1er trimestre 2019.	9 000,00€	OK 50% RIS compétence tourisme : MSEN se rapprochera de la DGA Dév Eco.
Changement climatique & transition énergétique	L'eau et le changement climatique	Poursuite de la mission Eau sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des épisodes de sécheresse	22 000,00 €	Agence de l'eau (30%) Département (10%) PNR Alpilles (20%)		Mission d'animation territoriale initiée par le Parc en 2018 sur demande de ses élus et d'agriculteurs pour proposer des solutions en terme de gestion partagée de la ressource en eau des Alpilles dans un contexte de changement climatique. Mission "coup de poing" dans un premier temps pour répondre à une situation de crise due à la sécheresse de 2017 et qui doit dorénavant s'étoffer pour aborder la question plus générale de connaissance de la ressource, de sa gestion, de son usage dans un contexte supraterritorial au territoire Alpilles. Contributions complémentaires à celle de la Métropole recherchées auprès d'acteurs impliqués dans cette mission (le Département a participé au financement de la mission "coup de poing" à hauteur de 60 %).	9 000,00€	ok soit 40%
			110 000,00 €				36 000,00 €	33%
						2018		